

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS  
séance du 10/03/2025

L'an 2025 et le 10 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTENEGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Corinne JOUBERT
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bernadette COMTE
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Secrétaire de Séance :** M. Anthony BEYLOT

**ORDRE DU JOUR**

- A** Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- B** Budget principal :
  - o Approbation du compte de gestion 2024
  - o Vote du compte administratif 2024
  - o Affectation des résultats
- C** Budget annexe Bar-Restaurant :
  - o Approbation du compte de gestion 2024
  - o Vote du compte administratif 2024
  - o Affectation des résultats
- D** Participation aux charges de fonctionnement Ecole de Saint Amant de Boixe
- E** Rénovation énergétique de la Salle Polyvalente : Validation de l'APD
- F** Questions diverses

Monsieur le Maire annonce qu'il n'a pas pris de décision depuis le dernier conseil municipal :

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour.

**réf 202512 : Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

Monsieur le Maire lit le compte-rendu du 10 février 2025 et demande au conseil municipal s'il y a des modifications.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 10 février 2025.

Vote à l'UNANIMITÉ : POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

**réf 202513 : Budget principal : Approbation du compte de gestion 2024**

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission « Subventions Finances » en date du 3 février 2025 ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2024 du Budget Principal de la Commune de Tourriers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget principal.

Vote à l'UNANIMITÉ : POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

**réf 202514 : Budget principal : Vote du compte administratif 2024**

Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, et hors de la Présence du Maire, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2024, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement				
2023	2024		Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture
	Recettes	Dépenses		
	735 536,29€	701 610,95€		
239 679,74€	34 325,34€		13 098,23€	260 906,85€

Investissement				
2023	2024		Restes à réaliser 2024	Résultat de clôture
	Recettes	Dépenses		
	214 410,44€	307 029,51€		
- 37 177,23€	-92 619,07€		-32 421,00€	- 162 217,30€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal 2024

**Vote à l'unanimité POUR : 10 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202515 : Budget principal : Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire.  
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

EXERCICE 2024									
	excédent à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'exercice précédent N-1	excédent de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	excédent de clôture = résultat de l'exercice - résultat antérieur	recettes à réaliser dépenses	recettes à réaliser recettes	calcul si besoin de prélevement (déficit)	prélevement à faire sur l'excédent de fonctionnement = excédent du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	47 171,23		-42 874,07	-129 796,30 €	49 996,30 €	47 871,30 €	-162 217,30 €	98 217,30 €	
FONCTIONNEMENT	298 879,74	41 290,27	34 327,34	260 906,85 €					26 689,55 €
<b>solde c/1068 au 31/12</b>	<b>220 581,51 €</b>								

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	260 906,85
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	162 217,30
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

R1068	Excédent de fonctionnement	162 217,30
R002	Report en fonctionnement	98 689,55
D001	Solde d'exécution cumulé d'investissement	129 796,30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation ci-dessus

**Vote à l'UNANIMITE POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202516 : Budget annexe bar-restaurant : Approbation du compte de gestion 2024**

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à

l'approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission « Subventions Finances » en date du 3 février 2025 ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2024 du Budget Annexe Bar-restaurant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024

Vote à l'UNANIMITÉ : **POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202517 : Budget annexe Bar-restaurant : Vote du compte administratif 2024**

Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, et hors de la Présence du Maire, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2024, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement			
2023	2024		Part affectée à l'investissement
	Recettes	Dépenses	
	0,00€	318,42€	
7 037,69€	- 318,42€		7 037,69
			- 318,42€

Investissement			
2023	2024		Restes à réaliser 2024
	Recettes	Dépenses	
	7 637,69	0,00€	
- 7 908,60€	7 637,69€		
			- 270,91€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe Bar-Restaurant 2024

Vote à l'UNANIMITÉ : **POUR : 10 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202518 : Budget annexe Bar-restaurant : Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DANEDE, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	- 7 908,60 €		7 637,69 €		- €	- 270,91 €
FONCTIONNEMENT	7 037,69 €	7 037,69 €	- 318,42 €			- 318,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Propose d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	318,42
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 (R001)	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	318,42

D002	Report en fonctionnement	318,42
D001	Solde d'exécution cumulé d'investissement	270,91
R1068	Excédent de fonctionnement	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation ci-dessus.

Vote à l'UNANIMITE :

POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

#### réf 202519 : Participations aux charges de fonctionnement Ecole de Saint Amant de Boixe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant domicilié à Tourriers est accueilli par l'école de Saint Amant de Boixe en classe de ULIS. Normalement, la commune ne participe pas aux frais de fonctionnement des autres collectivités excepté pour les classes spécialisées.

Les frais pour cet enfant s'élèvent à 1405,94€ pour l'année 2024-2025. Ces coûts se décomposent de la façon suivante :

- Coût de fonctionnement Ecole primaire : 587,99€
- Coût de fonctionnement Cantine : 472,03€
- Coût de fonctionnement Garderie : 345,92€

S'ensuivront les frais jusqu'en fin de scolarité.



La commune de Saint Amant de Boixe a sollicité par écrit le versement de la contribution pour l'accueil d'un élève habitant Tourriers.

Il y a lieu de signer la convention de répartitions des charges de fonctionnement dans les écoles publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de participer aux frais de fonctionnement Ecole primaire, soit 587,99€.
- **REFUSE** de participer aux frais de fonctionnement cantine et garderie qui sont des services non obligatoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Amant de Boixe

**Vote à l'UNANIMITE : POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202520 : Rénovation énergétique Salle Polyvalente : Validation de l'Avant-projet définitif**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 2 décembre 2024, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire avec le programme de base, l'option de la pompe à chaleur et les 3 PSE et a autorisé Monsieur le Maire à lancer l'APD. Le 20 février dernier, Mme MOREAU, architecte, et son équipe sont venus présenter l'Avant-Projet Définitif avec un estimatif plus précis pour les différents lots, et PSE.

L'offre de base comporte 9 lots :

- Lot n°1 : Démolitions – Gros œuvre : 30 557,40€ HT
- Lot n°2 : Charpente – Couverture : 36 355,00€ HT
- Lot n°3 : Traitement des façades : 29 507,96€ HT
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures serrurerie : 12 792,00€ HT
- Lot n°5 : Cloisons – Isolation – Plafonds – MIB : 87 347,58€ HT
- Lot n°6 : Peinture : 20 386,55€ HT
- Lot n°7 : Electricité : 21 500,00€ HT
- Lot n°8 : Chauffage – Ventilation : 72 000,00€ HT
- Lot n°9 : Plomberie : 6 000,00€ HT

Pour un Montant total de 316 446,49€ HT soit 370 644,59€ TTC.

Les différentes options sont estimées comme ci-dessous :

- PSE 1 : Création de baie intérieure sur bar : 10 763,20€ HT
- PSE 2 : Doublage complémentaire : 1 974,55€ HT
- PSE 3 : Remplacement autres menuiseries extérieures bois : 17 077,00€ HT
- Clôture zone Pompe à Chaleur : 2 415,00€ HT
- Plus-value solution 2 CTA : 9 000,00€ HT

Lors de cette réunion, la commission Travaux, après réflexion et sur conseil du maître d'œuvre, a opté pour retenir les options suivantes :

- PSE 2 : Doublage complémentaire : 1 974,55€ HT
- PSE 3 : Remplacement autres menuiseries extérieures bois : 17 077,00€ HT
- Clôture zone Pompe à Chaleur : 2 415,00€ HT
- Plus-value solution 2 CTA : 9 000,00€ HT

Pour un montant d'options de 30 466,55€ HT soit 36 559,86€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avant-projet définitif avec l'offre de base ainsi que les Prestations Supplémentaires Eventuelles retenues par la commission Travaux, pour un montant total de 346 913,04€ HT soit 407 204,45€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une solution technique supplémentaire pour la PSE n°1 : Création de baie intérieure sur bar. Le conseil municipal mettra en option ce point lors de la passation de marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote à l'UNANIMITÉ :

POUR : 9 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 2 Voix

Points pour informations :

- Point sur le repas des aînés du 16 mars 2025
- information sur le conseil d'école du 11 mars à Tourriers
- Espaces sans tabac : la ligue contre le cancer est d'accord pour les 2 zones
- le PETR organise une matinée de sensibilisation à la santé environnementale à destination des élus et agents le 16 avril 2025 de 10h à 12h.
- La commission « Finances » se réunira le 27 mars 2025 à 18h
- Présentation des visuels du terrain multisports : les conseillers optent pour le gris et lie de vin.
- La Poste a décidé d'enlever 3 boîtes à lettres jaunes dans les villages et d'en mettre une à la boulangerie. Le conseil municipal souhaite plutôt la boîte sur la place des as du volant ou au niveau du bâtiment 51 route de Paris.
- Une demande de subventions a été faite pour une course de vélo.
- Corinne Joubert souhaite revoir le mode d'attribution des subventions lors d'une commission finances
- Monsieur le Maire a rencontré des jeunes de Villejoubert qui souhaitent créer un club de pétanque. Corinne Joubert demande à Monsieur le Maire de récupérer les jeux de boules qui ont été achetés à l'époque pour les animations des TAP.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22h40.

Après approbation du conseil municipal en date du 7 avril 2025

Le secrétaire de séance,  
Anthony BEYLOT



Le Maire,  
Laurent DANÉDE

